



INFOS DIVERSES

Dates des encombrants



Mardi 02 juin, jeudi 29 octobre. **Pensez à les sortir la veille.**

Sacs d'ordures ménagères éventrés



Dans un souci de salubrité, certains habitants ramassent systématiquement des débris sur les lieux de dépôts. Nous savons tous ce que contiennent nos sacs poubelle, merci de nettoyer après le passage des éboueurs et ne pas laisser d'autres le faire à notre place.

Assainissement



Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) finalise l'étude des diagnostics et proposera une réunion publique dont la date n'est pas encore fixée, nous vous en tiendrons informés.

Recensement militaire



Les jeunes Français, les filles comme les garçons, doivent se faire recenser à la mairie, entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Important



Afin de communiquer le plus rapidement possible en cas d'incident grave sur la commune, les personnes qui ne l'auraient pas encore fait sont invitées à transmettre au secrétariat un numéro de portable et/ou adresse mail. Ces données resteront évidemment strictement confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du Plan de Sauvegarde ou pour toute autre information utile à transmettre aux habitants (Merci de déposer vos coordonnées à mairie.ambleville@wanadoo.fr ou au 01.34.67.71.01)

Nos amis les chiens



Nous sommes nombreux à avoir un ou plusieurs compagnons pour notre plaisir bien sûr mais il ne faudrait pas que cela devienne, pour nos voisins, source de nuisances et quelquefois de conflits :

- Aboiements à longueur de journée et souvent aussi la nuit, veillez à ne pas laisser vos animaux à l'extérieur la nuit, vos voisins ont droit au repos, c'est quelquefois infernal, je l'ai moi-même constaté récemment
- Déjections, il y a en Mairie un stock de sachets prévus à cet effet, n'hésitez pas à venir vous en procurer.

Brûlage



Madame le Maire rappelle que le brûlage des déchets végétaux n'est qu'une tolérance, que cela doit rester exceptionnel dans le respect des règles de sécurité, point d'eau à proximité, pas de brûlage en période très sèche, ne pas gêner le voisinage, à des horaires décents (éviter les heures des repas et la nuit) **PAS DE DÉCHETS DE TONTE, PLASTIQUE, PAPIER etc.....**

Jeux dangereux



Le toit du lavoir du Vaumion n'est pas un terrain de jeux, 3 enfants y ont été vus et reconnus par un riverain. Sans parler des tuiles qu'ils cassent que la commune change et que Bernard le cantonnier remet en place régulièrement, ils risquent une chute qui pourrait être dangereuse. Parents surveillez vos enfants !

Rappel arrêté bruit



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne anormale pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et autres engins :

Sont interdits LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS,

et par conséquent ne pourront être effectués que

DU LUNDI AU SAMEDI DE 8h30 A 12h ET DE 13h30 A 19h

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Cet arrêté prend effet dès maintenant.

Stationnement et vitesse



Le stationnement devient de plus en plus problématique dans notre village compte tenu du nombre de véhicules par foyer. Merci de vous garer de manière à ne pas entraver la circulation des autres véhicules et particulièrement des véhicules de secours, des bus, des engins agricoles, camions du SMIRTOM, les entrepreneurs de Pompes Funèbres qui ont bien du mal à accéder au Cimetière etc....etc....les véhicules mal garés obligent les autres à empiéter sur des talus ou des trottoirs les détériorant . Que ceux qui le peuvent garent systématiquement leurs véhicules à l'intérieur de leur propriété, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous envisageons sérieusement d'organiser par un marquage au sol le stationnement dans le village.

Des panneaux de limitation à 30 km/h ont fleuri au Vaumion suite aux remarques de nombreux habitants concernant la vitesse de certains conducteurs. Pour rappel en agglomération la vitesse est limitée à 50 km/h maximum, du panneau d'entrée au panneau de sortie de l'agglomération, mais il semble que cela ne suffise pas !

Dès que nous connaissons la date du début des travaux de la Place du Château, vous serez informés de manière à ne plus vous y garer, merci d'avance.

A NOTER DANS VOS AGENDAS



Cérémonie du 8 mai à 11h30 place du Monument aux Morts



Samedi 16 mai à partir de 9H

Grand nettoyage de l'église suivi d'un déjeuner, nous acceptons les bonnes volontés, d'avance merci



Samedi 23 mai

Concert de la chorale SEINEPHONIA sur le thème GUERRE et PAIX



Dimanche 21 juin Fête de Village

Des invitations vous seront envoyées ultérieurement

Fermeture du secrétariat

Du 27/04 au 03/05 inclus





PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 10 avril à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes : MM. Martine SOREL Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Sylvie LEFRANCOIS, Jean SUZÉ, Jean-Joël GIL, Marie-Thérèse HERBINIER, Céline ASBROUCQ, Stéphane FRANCON, Brice GRELLIER

•Personne excusée : Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Jean-Jacques SCHREIBER)

Secrétaire de séance : Madame Céline ASBROUCQ

Madame le Maire prend la parole et demande à modifier l'ordre du jour afin d'ajouter les 2 délibérations suivantes :

Délibération demande d'aide agence de l'eau

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des missions confiées à la SAFER dans le cadre du diagnostic foncier sur la zone prioritaire du captage.

Le Conseil autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des missions confiées à la SAFER dans le cadre du diagnostic foncier sur la zone prioritaire du captage.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération adhésion de la commune de Haute-Isle au SMGFAVO

Madame le Maire fait lecture d'une demande d'adhésion de la commune de Haute-Isle au Syndicat Mixte de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents l'adhésion de la commune de Haute-Isle au SMGFAVO.

Approbation du Compte de Gestion Caisse Des Ecoles

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Caisse des Ecoles.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif Caisse des Ecoles

Le Compte Administratif 2014 présenté par Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, se présente comme suit :

Fonctionnement	
Recettes	1 092.45 €
Dépenses	1 001.19 €
Résultat excédentaire	91.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce Compte Administratif 2014.

Approbation du BP 2015 Caisse des Ecoles

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, fait lecture des affectations du Budget Primitif 2015 de la Caisse des Ecoles

Fonctionnement	
Recettes	91.26 €
Dépenses	91.26 €
Total budget	182.52 €

Après en avoir délibéré le Conseil adopte à l'unanimité le BP 2015 avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 91.46 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté.

Approbation du Compte de Gestion Communal

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif Communal

Le Compte Administratif 2014 présenté par Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, se présente comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	682 388.97 €	Recettes	71 923.84 €
Dépenses	312 065.61 €	Dépenses	115 903.96 €
Résultat excédentaire	370 323.36 €	Résultat déficitaire	43 980.12 €
Résultat total excédentaire 326 343.24 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce Compte Administratif 2014.

Vote des quatre taxes

Compte tenu de l'excédent substantiel du budget communal 2014, Madame le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les 4 taxes habitation, foncière bâti, non bâti, et cotisation foncière des entreprises. Pour mémoire taux maintenus à :

Taxe habitation	14.48 %
Taxe foncière bâtie	14.68 %
Taxe non bâtie	64.16 %
Cotisation foncière des entreprises	24.93 %

Décision adoptée à l'unanimité des présents

Approbation du BP 2015 de la commune

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint au Maire aux finances fait lecture des affectations du Budget Primitif 2015 de la Commune

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	660 578.24 €	Recettes	720 395.77 €
Dépenses	660 578.24 €	Dépenses	720 395.77 €
Budget global 1 380 974.01 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le BP 2015 de la commune avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 326 343.24 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté, et décide d'affecter la somme de 127 850.00 euros au compte 021 Virement de la section de fonctionnement et 43 980.12 euros aux comptes 001 Solde d'exécution d'investissement reporté et 1068 Excédent de fonctionnement.

Approbation du Compte de Gestion de la M49 Budget de l'eau

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune. Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion de la M49 à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif de la M49 Budget de l'eau

Le Compte Administratif 2014 présenté par Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, se présente comme suit :

Exploitation		Investissement	
Recettes	34 329.04 €	Recettes	27 770.70 €
Dépenses	4 199.32 €	Dépenses	0 €
Résultat excédentaire	30 129.72 €	Résultat excédentaire	27 770.70 €
Résultat total excédentaire 57 900.42 €			

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents ce Compte Administratif 2014 M49.

Approbation du BP 2015 M49 Budget de l'eau

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, fait lecture des affectations du Budget Primitif 2015 de la M49

Exploitation		Investissement	
Dépenses	39 129.72 €	Dépenses	51 843.61 €
Recettes	39 129.72 €	Recettes	51 843.61 €
Total budget 90 973.33 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le BP de la M49 avec un report de l'excédent antérieur de 30 129.72 euros en exploitation au compte 002, de 20 000 € au compte 023 virement à la section investissement et 021 virement de la section de fonctionnement ainsi que 27 770.70 euros excédent antérieur reporté en investissement au compte 001.

Subvention CCAS

Monsieur Philippe BOUILLETTE, aux vues du budget du CCAS, propose de voter une subvention communale de 1 000 euros.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

Point sur le PLU

Madame le Maire indique que le groupement des 10 communes s'est réuni une fois pour évoquer les modalités de fonctionnement de ce groupement de communes.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30, la date du prochain conseil est fixée au vendredi 24 avril 2015 à 19h30.



L'an deux mil quinze, le dix avril à 19h, la Commission CCAS dûment convoquée s'est réunie à la Mairie sous la présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes** : MM. Martine SOREL Maire, Philippe BOUILLETTE, Sylvie LEFRANCOIS, Christiane DICTUS

•**Personne excusée** : Mme Émeline SAGNA

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LEFRANCOIS

Approbation du Compte de Gestion CCAS

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Vice Président, informe le Conseil que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS.

Après en avoir délibéré le Conseil adopte ce Compte de Gestion à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif CCAS

Le Compte Administratif 2014 présenté par Monsieur Philippe BOUILLETTE, Vice-Président, se présente comme suit :

Fonctionnement	
Recettes	4 445.00 €
Dépenses	1 134.84 €
Résultat excédentaire	3 310.84 €

Après en avoir délibéré, la Commission approuve ce Compte Administratif 2014.

Approbation du BP CCAS

Le Comité de la Commission Communale d'Action Sociale réuni sous la Présidence de Madame Martine SOREL

Après lecture des affectations du Budget Primitif 2015 par Monsieur Philippe BOUILLETTE, Vice-Président,

Adopte à l'unanimité des présents le Budget primitif 2015 équilibré comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	4 510.84 €
Recettes	4 510.84 €
Total budget	9 021.68 €

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15